



Mairie
DE
CASTELNAU-DE-MONTMIRAL
81140



TEL : 05 63 33 10 18

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTELNAU DE MONTMIRAL
SEANCE DU 21 MARS 2023 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE MONTMIRAL
Séance du 21 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Maire de la Commune.

Date de la convocation : 14 mars 2023 Date d'affichage : 14 mars 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14

SALVADOR Paul – DANGLES Pierre - BERLIC Gisèle – MALET Christian - CAMALET Anne - BODEN Jeanne - BOSC Frédéric
BOUISSET Gilbert - GEDDES Laurence – GIEUSSE Jean-François - GATUMEL Fabienne – MEDINA Stéphane

Absents excusés avec procuration : DE PIERPONT Christian procuration à Frédéric BOSC, BRUGUIERE Stella à DANGLES Pierre

Absents excusés sans procuration : RAUCOULES Céline

Secrétaire de séance : Anne CAMALET

LISTES DES DELIBERATIONS

N° DELIBERATION	DATE	OBJET	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10-03-2023	21-03-2023	Proposition de devis travaux RD4 « liaisons douces »	14	0	0
11-03-2023	21-03-2023	Acquisition d'une parcelle AP 577	14	0	0
12-03-2023	21-03-2023	Etat de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales 2023	14	0	0
13-03-2023	21-03-2023	Demande de subvention auprès de l' L'Etat « DETR » la région et le département	14	0	0
14-03-2023	21-03-2023	Demande d'une subvention exceptionnelle Grésigne en fugues	14	0	0
15-03-2023	21-03-2023	Subvention Ecole de foot de Cahuzac	14	0	0
16-03-2023	21-03-2023	Demande d'une subvention exceptionnelle Amicale des sapeurs-pompiers pour l'organisation du feu d'artifice	14	0	0
17-03-2023	21-03-2023	Approbation du règlement intercommunal de collecte des déchets	14	0	0
18-03-2023	21-03-2023	Admission en non-valeur de créances irrecouvrables	14	0	0
19-03-2023	21-03-2023	Acquisition des parcelles F1025- F1027- F1030- F1032	14	0	0



TEL : 05 63 33 10 18

Mairie
de
CASTELNAU-DE-MONTMIRAL
81140



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE MONTMIRAL**

**Séance du 21 MARS 2023
Début de séance 20h30 – Fin de séance**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE MONTMIRAL
Séance du 21 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois le vingt et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Maire de la Commune.

Date de la convocation : 14 mars 2023 Date d'affichage : 14 mars 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14

SALVADOR Paul – DANGLES Pierre - BERLIC Gisèle – MALET Christian - CAMALET Anne - BODEN Jeanne - BOSC Frédéric
BOUISSET Gilbert - GEDDES Laurence – GIEUSSE Jean-François - GATUMEL Fabienne – MEDINA Stéphane

Absents excusés avec procuration : DE PIERPONT Christian procuration à Frédéric BOSC, BRUGUIERE Stella à DANGLES Pierre

Absents excusés sans procuration : RAUCOULES Céline

Secrétaire de séance : Anne CAMALET

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du 2 février 2023

Objet des délibérations prises par le Conseil Municipal

OBJET DE LA DELIBERATION : N° 10-03-2023 Proposition de devis pour les travaux sur la RD4 dans le cadre des « Liaisons douces »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les devis des entreprises ci-dessous pour la réalisation des travaux de la RD4 dans le cadre des liaisons douces :

LIBELLE ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
ETS VIGROUX	100 553.00 €	120 663.60 €
LACLAU TP	136 110.00 €	163 332.00 €
ETS AIME	107 023.97 €	128 428.74 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de retenir la proposition de devis des ETS VIGROUX pour un montant total des travaux de : 100 553.00 € HT soit un montant total de 120 663.60 TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et tout document inhérent.



MAIRIE
DE
CASTELNAU-DE-MONTMIRAL
81140



TEL : 05 63 33 10 18

PRECISE : que les crédits nécessaires à ces travaux sont prévus au budget principal, opération 281 article 2135.

OBJET DE LA DELIBERATION : N° 11-03-2023 Annule et remplace la délibération 09-03-2021 Acquisition d'une parcelle à l'euro symbolique

M. le Maire informe que la délibération prise le 23 mars 2021 sous le N° 09-03-2023 doit être reprise eu égard au changement de procédure d'acquisition de la parcelle AP 557 appartenant à M. et Mme GENOVESE Georges.

Vu l'article L.2242-1 du code général des collectivités,

M. le Maire informe l'assemblée délibérante du changement de procédure d'acquisition de la parcelle au lieu-dit l'HORT, cette acquisition se fera par une vente à l'euro symbolique. La parcelle concernée est la suivante :

- Parcelle AP 577 d'une contenance de 1289m²
-

En raison de l'attachement de ces personnes à la commune et résidant aujourd'hui définitivement en Angleterre. Ces administrés souhaitent effectuer cette opération et demandent à ce que le terrain reste dans le patrimoine de la commune avec une clause de non vente et que cette inscription soit notifiée dans l'acte.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** : l'acquisition de la parcelle référencée ci-dessus ;
- **PRECISE** : qu'il s'agit d'une acquisition à l'euro symbolique
- **PRECISE** : que le bien acquis est évalué à la somme de 1000€ (mille euros)
- **PRECISE** : que le plan est annexé à la présente délibération ;
- **PRECISE** : que la commune prend à sa charge l'intégralité des frais liés à la signature de l'acte de vente, ainsi que les frais liés à l'établissement d'une procuration authentique pour les vendeurs qui se trouvent en Angleterre sans possibilité de se déplacer pour la signature de l'acte ;
- **AUTORISE** : M. le Maire, avec faculté de délégation, à signer l'acte notarial ainsi que toutes les pièces nécessaires.

OBJET DE LA DELIBERATION : N° 12-03-2023 Etat de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'appliquer pour l'année 2023 les taux suivants aux impôts directs locaux :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26.31 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 26.65 %
 - Taxe d'habitation : 10.40 %

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

ETAT

TAXES	BASES 2022	TAUX 2023	BASES 2023	TAUX 2023	PRODUIT
-------	------------	-----------	------------	-----------	---------



Mairie
DE
CASTELNAU-DE-MONTMIRAL
81140



TEL : 05 63 33 10 18

	EFFECTIVES		PREVISIONNELLES	VOTES	FISCAL ATTENDU 2023
Foncier bâti	847 019	26.31%	930 000	26.31%	244 683
Foncier non bâti	137 297	26.65 %	147 500	26.65%	39 309
Taxe d'habitation	288 857	10.40 %	309 366	10.40 %	32 174
				TOTAL	316 166

Produit attendu des taxes à taux voté	Total autres taxes	Allocations compensatrices	Coefficient correcteur	Montant total prévisionnel 2023
316 166.00		11 623.00	-163 967.00 €	163 822

Sera repris au budget primitif section fonctionnement recettes compte 73111 chapitres 73 soit 316 166 €

Et au compte 74834 chapitre 74 soit 11 623 €.

Programmation en dépenses de fonctionnement au chapitre 014 « atténuation de produits » compte 739118 autres reversements de fiscalité :- 163 967.00 €.

OBJET DE LA DELIBERATION : N° 13-03-2023 : en cours

OBJET DE LA DELIBERATION : N° 14-03-2023 : Demande de subvention exceptionnelle « Association Grésigne en fugues »

Monsieur le Maire,

Informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de l'Association Grésigne en fugues une demande pour une subvention d'un montant de 1200 euros pour mener à bien leurs différentes actions culturelles (actions à destination des scolaires).

Monsieur le Maire propose d'attribuer à l'Association Grésigne en fugues une subvention d'un montant de 300 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de verser une subvention de 300 € à l'Association Grésigne en fugues

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif 2023, chapitre 67 article 6748.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 15-03-2023 Demande de subvention exceptionnelle « Ecole de foot de Cahuzac sur Vère »

Monsieur le Maire,

Informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de l'école de foot de Cahuzac sur Vère une demande pour une subvention pour mener à bien leurs différentes actions.

Monsieur le Maire propose d'attribuer à l'école de foot de Cahuzac sur Vère une subvention d'un montant de 220 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de verser une subvention de 220 € à l'Association l'école de foot de Cahuzac sur Vère

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif 2023, chapitre 67 article 6748.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 16-03-2023 Demande de subvention exceptionnelle « Amicale des sapeurs-pompiers »

Monsieur le Maire,

Informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de l'Amicale des sapeurs-pompiers une demande pour une subvention d'un montant de 500 euros pour l'organisation du feu du 14 juillet 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de verser une subvention de 500 € à l'Amicale des sapeurs-pompiers

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif 2023, chapitre 67 article 6748.



MAIRIE
DE
CASTELNAU-DE-MONTMIRAL
81140



TEL : 05 63 33 10 18

OBJET DE LA DELIBERATION N° 17-03-2023 Approbation du règlement intercommunal de collecte de déchets

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le règlement intercommunal de collecte des déchets ménagers et assimilés en vigueur sur le territoire à compter du 1^{er} mars 2023.

Ce document permet d'encadrer l'exercice de la compétence déchets. Il sera consultable par le public sur le site de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet à la rubrique « Gérer ses déchets ».

A la suite de la présentation du Maire,

le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le règlement intercommunal de collecte de déchets ménagers et assimilés.

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 18-03-2023 Admission en non-valeur de créances irrécouvrables – exercice 2023 budget annexe multiservices

Monsieur le Trésorier sollicite, pour l'exercice 2023, l'admission en non-valeur la somme indiquée ci-dessous.

Il s'agit d'une créance communale pour laquelle le Trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui. Il indique que le montant du titre en non-valeur s'élève à : 605 euros. Il précise que ce titre concerne un loyer.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'admission en non-valeur de la créance irrécouvrable pour l'exercice 2023 présentées ci-dessous, étant précisé que les crédits sont inscrits au compte 6541 chapitre 65 « créances admises en non-valeur » du budget annexe Multiservices.

Numéro de dossier	Objet	Non-valeur
166309041012	Loyer	605.00 €

Considérant que les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Trésorier Principal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADMET en non-valeur la créance communale dont le détail figure ci-dessus,

INSCRIT les crédits nécessaires au budget annexe multiservices de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet, chapitre 65 article 6541.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 19-03-2023: Acquisition des parcelles F1025- F1027- F 1030- F1032 pour la « Création d'une brigade de gendarmerie mobile »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de création d'une brigade de gendarmerie mobile à proximité de la gendarmerie actuelle.

Monsieur le propose d'acquérir les parcelles F1025- F1027- F 1030- F1032 contiguës à la gendarmerie actuelle pour une superficie totale de 3 492 m².

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le montant de l'offre d'achat faite au propriétaire pour l'acquisition des parcelles : 100 000 euros (soit 93 000 euros net vendeur plus 7000 euros d'honoraires).

Après en avoir délibéré à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :

DECIDE de l'acquisition des parcelles F1025- F1027- F 1030- F1032 sur la base de 100 000 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire pour solliciter Maître LABASSA pour l'acquisition des parcelles.

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut au premier adjoint M. Pierre DANGLES à signer l'acte d'acquisition ainsi que toutes les pièces nécessaires.



TEL : 05 63 33 10 18

DÉPARTEMENT DU TARN

MAIRIE
DE
CASTELNAU-DE-MONTMIRAL
81140



DIVERS

Le pont du Rô

Réparer la rampe suite au rendez-vous avec Mme Blaize
Pierre Dangles suit le dossier appel le forgeron

Balayeuse (Frédéric Bosc)

Démonstration de la société **EGHOLM** le mercredi 15 mars, une autre démonstration aura lieu le 22 mars par la société Karcher à inscrire au budget 2023.

Tracé rallye côte du Tarn (Pierre DANGLES)

Validé avec plan présenté en conseil

Débordement égout NRO (Gilbert Bouisset)

Voir avec le service assainissement de l'agglomération Betty dossier à suivre

Proposition de Monsieur le maire de création d'une MaM dans la maison de Cazot
rue Lafayette

Gisèle expose le nouveau plan de Mangholz projet sur budget 2024.

Permis de construire à démarrer

Vente Terrain de Mosna voir avec Ingrid Ghunter Papeix au service juridique

Céline Raucoules : proposition de travaux de peinture pour protection des enfants
sur le chemin de l'école emprunté par les institutrices

Point SPR Laurence

Circuit Mégatithique conférence le 7 octobre à Castelnaud avec le CDAT

Anne CAMALET informe l'assemblée le repérage pour le piquetage le 3 avril 2023
avec Tarn Fibre.

Anne Camalet et Stéphane Médina

Proposition d'une construction d'un city park

Lieu : salle omnisport

La séance est levée à 23h00